

Québec, le 31 mai 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt de trois (3) pétitions à l'Assemblée nationale par les députés de Johnson et de Saint-Hyacinthe, réclamant une hausse de l'aide financière pour l'achat de l'appareillage de stomie, un support financier afin de faciliter l'accès des personnes vivant avec une stomie permanente ou temporaire aux services professionnels, une amélioration du système de remboursement ainsi qu'une indexation annuelle par rapport au coût de la vie, vous trouverez ci-jointe la réponse aux pétitions afin qu'elles soient déposées, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-02273

Québec, le 31 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 mai dernier, le député de Johnson déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale réclamant une hausse de l'aide financière pour l'achat de l'appareillage de stomie, un support financier afin de faciliter l'accès des personnes vivant avec une stomie permanente ou temporaire aux services professionnels, une amélioration du système de remboursement ainsi qu'une indexation annuelle par rapport au coût de la vie. Le 12 mai 2011, le député de Saint-Hyacinthe déposait une pétition sur le même sujet.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec gère un programme octroyant un forfait de 700 \$ aux quelques 12 000 bénéficiaires admissibles sur avis médical. Rappelons qu'en 2006, le programme avait été majoré de 1 M\$, portant de 600 \$ à 700 \$ le forfait. Cependant, depuis 2008, l'Association des personnes stomisées du Québec demande de couvrir les frais réels encourus qui se chiffrent à environ 1 235 \$ annuellement. Les deux pétitions font écho aux représentations de leur association.

La nouvelle mise à jour demandée du montant forfaitaire (+535 \$) impliquerait l'ajout de 6,4 M\$ à ce programme qui se chiffrait déjà à 8,5 M\$ en 2009, dernière année des statistiques disponibles, ce qui porterait le coût annuel du programme à 15 M\$, en hausse de 80 %. Les pétitions exigent aussi la mise en place d'un mécanisme d'indexation annuelle afin d'éviter que l'écart entre le forfait accordé et les dépenses réelles continuent de s'accroître. Sur ce point, il faut garder en mémoire qu'une telle mesure devrait s'appliquer à l'ensemble des programmes de ce genre.

Comme vous le savez, la conjoncture budgétaire du gouvernement situe cet exercice à l'intérieur d'une étroite marge de manœuvre financière. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) continue à bien évaluer ses priorités de développement devant de multiples besoins en matière de services sociaux et de santé.

Dès que des développements surviendront dans ce dossier, j'aurai le plaisir de vous les communiquer.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 11-MS-02273